Informations de base

1996/2223(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Impact et efficacité du marché unique **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	HARRISON Lyndon H.A. (PSE)	21/01/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens	BERGER Maria (PSE)	22/01/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	1993	1997-03-13

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/10/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0520	Résumé
13/12/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/03/1997	Débat au Conseil		Résumé
22/04/1997	Vote en commission		Résumé
22/04/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0160/1997	
28/05/1997	Débat en plénière		
29/05/1997	Fin de la procédure au Parlement		
16/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2223(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08385

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0160/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0003	22/04/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0277/1997 JO C 182 16.06.1997, p. 0015-0062	29/05/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0520	30/10/1996	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(1996)2378	16/12/1996	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0467/1997 JO C 206 07.07.1997, p. 0065	23/04/1997	Résumé

Impact et efficacité du marché unique

1996/2223(COS) - 23/04/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se félicite que la Commission ait annoncé la présentation d'un plan d'action en vue d'achever le marché unique à temps pour l'arrivée de la monnaie unique, comme le Comité le demande depuis 1995 déjà. Vu que l'échéance "1999" laisse moins de deux ans pour achever ce programme, les problèmes en suspens les plus complexes devraient bénéficier d'un délai supplémentaire, mais pas au-delà de 2002. Le Comité réaffirme avec force la nécessité d'une collaboration entre les administrations publiques des Etats membres et d'autres pays appartenant à l'EEE, tant entre eux que vis-à-vis de l'Union européenne, en vue de relancer efficacement les efforts tendant à la réalisation du marché unique. Le programme relatif au marché unique doit être vu dans une perspective plus large, à savoir celle de l'ensemble des politiques communautaires, en assurant une coordination qui soit la plus étroite possible entre ces instruments, de manière à relever les défis auxquels l'UE est confrontée en matière d'emploi et de globalisation de l'économie mondiale.

Impact et efficacité du marché unique

1996/2223(COS) - 30/10/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la communication de la Commission présente, sur la base d'une première étude menée au cours des deux années passées, une analyse de l'impact et de l'efficacité du marché unique. CONTENU : sur la base des données dont elle dispose, la Commission estime que, même si de nombreuses lacunes subsistent, le tableau général est encourageant et que le marché unique a eu les effets attendus : renforcement de la concurrence; accélération du rythme des restructurations dans l'industrie; amélioration de la compétitivité; une gamme plus vaste de produits et de services offerts à des prix moins élevés tant aux particuliers qu'au secteurs public et industriel; une plus grande rapidité et un moindre coût des livraisons transfrontalières; une mobilité accrue au sein de l'UE, des travailleurs et des personnes non actives (étudiants et retraités compris). En termes d'impact économique, les résultats du marché sans frontières peuvent être résumés comme suit : - entre 300 000 et 900 000 emplois supplémentaires n'auraient pas été créés en l'absence du marché unique; - une augmentation supplémentaire du revenu dans l'Union se situant entre 1,1 et 1,5% sur la période 1987-1993; - des taux d'inflation de 1 à 1,5% inférieurs à ce qu'ils auraient été en l'absence du marché unique; - l'expansion des échanges intracommunautaires, qui représentent désormais 68% des échanges commerciaux totaux des Quinze; - le renforcement de la convergence structurelle entre les économies des Etats membres. Le rapport met aussi en relief les très nombreuses lacunes qui subsistent et présente des recommandations claires préconisant une action à deux niveaux : - tout d'abord au niveau national, car c'est avant tout aux autorités nationales qu'il incombe d'appliquer les règles relatives au marché unique. La Commission recommande vivement d'accélérer l'application de la législation sur le marché unique et des règles du Traité. Elle réclame l'adoption de mesures énergiques pour alléger les réglementations excessives au niveau national; - au niveau communautaire, où de nouveaux efforts doivent être faits pour achever quelques volets du programme de 1985 (tels que la suppression des contrôles des personnes aux frontières, la fiscalité et le droit des sociétés). Il convient également de prévoir les dispositions en vue de la création du marché unique dans les nouveaux domaines de la biotechnologie et de la société de l'information, de rattraper le retard dans le secteur de l'énergie (où le marché unique n'existe pas encore), et enfin d'étoffer les dispositions communautaires dans des domaines tels que la concurrence, la politique des consommateurs et l'environnement. L'efficacité du marché unique sera également accrue par l'introduction de la monnaie unique en 1999 qui supprimera les contraintes liées aux risques de change et augmentera la concurrence.

Impact et efficacité du marché unique

1996/2223(COS) - 29/05/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Lyndon HARRISON (PSE, RU), le Parlement européen est d'avis que la Commission européenne dénonce nommément les Etats membres qui n'ont pas réduit la législation nationale entravant le développement du marché unique ainsi que les Etats membres qui n'ont pas transposé la législation communautaire dans le droit national. Sur le fond, il estime - le programme relatif au marché unique ayant été à l'origine d'un supplément de 1.5% de PNB, soit 130 milliards de dollars de prospérité supplémentaire en 1996 - que l'expérience a montré que l'achèvement du marché unique est la manière la plus efficace de créer des emplois pour les citoyens de l'Union. Néanmoins, vu les effets extrêmement réduits du marché intérieur sur l'emploi, il demande de compléter ce marché par une politique européenne commune de l'emploi. Dans l'optique de l'abolition des entraves commerciales, le rapport demande que l'on s'emploie à éliminer les cartels, monopoles et abus de position dominante. Il souligne toutefois que la libéralisation des échanges, si elle ne s'accompagne pas d'autres mesures, telles que la protection sociale et environnementale, ne débouchera pas sur les résultats escomptés. Le rapport s'inquiète de ce que le petites et moyennes entreprises (PME) n'aient pas été en mesure de profiter des fruits de l'élargissement du marché unique de l' Union, ne soient pas parvenues à participer avec succès à des projets publics, ne soient pas en mesure de supporter le coût des centaines de directives communautaires et se trouvent dans l'impossibilité pratique d'engager un recours. Il propose, dès lors, l'élaboration d'un programme d'action ciblé, complémentaire au programme pluriannuel pour les PME 1997-2000 - destiné à les aider à participer au marché unique et à en tirer profit - ainsi qu'un vade-mecum du respect de la législation relative au marché unique afin d'aider les PME. Il suggère aussi la transformation des centres d'information en centres de recours, lesquels prendraient en charge les frais de recours devant les tribunaux nationaux. Le Parlement invite la Commission à élaborer des propositions législatives relatives au secteur de l'assurance pension privée, afin d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur dans le domaines des assurances et de faciliter la mobilité de la main d'oeuvre. Il considère que l'efficacité du marché unique passe nécessairement par la simplification des régimes fiscaux de l'Union, de façon à éviter les doubles impositions, à lutter contre la fraude et à encourager les investissements. De tels régimes doivent être équitables, englober l'ensemble des sources de revenu et assurer la redistribution des richesses de manière responsable. En matière d'environnement, le rapport suggère l'introduction de taxes écologiques et demande que soient examinées les réglementations nationales concernant les émissions de solvants, les régimes d'écolabels et la gestion des déchets. En outre, la politique des consommateurs devrait être pleinement intégrée au droit de l'Union, au stade de la mise sur pied et de l'application, et devrait englober l'étiquetage des produits, des procédures de recours claires et simples, des garanties transfrontalières et la consultation active des associations de consommateurs. La Commission est invitée à: - accélérer l'adoption de textes législatifs dans les domaines essentiels concernant la libre circulation et la liberté d'établissement des personnes, la création de la société européenne, l'imposition des revenus des investissements, la reconnaissance des diplômes, les réseaux de communication et de transmission de l'information et l'énergie; - poursuivre ses efforts de simplification législative, afin d'éliminer deux barrières subsistantes qualifiées de points noirs du marché unique, à savoir les marchés publics et les aides d'Etat; - réaliser les réseaux transeuropéens dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Impact et efficacité du marché unique

1996/2223(COS) - 13/03/1997

Un premier débat (ouvert) sur cette communication avait eu lieu lors de la session du Conseil "Marché intérieur" du 26 novembre 1996. Le Conseil européen de Dublin a pris acte, par la suite, de l'intention de la Commission de présenter, avant le Conseil européen d'Amsterdam, un plan d'action et un calendrier reprenant toutes les mesures qui doivent être prises pour que les avantages potentiels du marché intérieur soient pleinement acquis avant le début de la troisième phase de l'UEM. Le Conseil a convenu de la nécessité de renouveler l'engagement en faveur du marché intérieur et de redéfinir les tâches. Le Conseil attend dès lors avec intérêt le plan d'action; celui-ci devra tenir compte de la situation de l'Union, et en particulier de l'évolution dramatique de la situation sociale de la Communauté depuis la présentation du Livre blanc de1985. Le Conseil invite la Commission à tenir compte, pour l'élaboration du plan d'action, des observations formulées lors du débat d'aujourd'hui. Un nouvel échange de vues aura lieu sur cette question lors du Conseil "Marché intérieur" du 20 mai 1997, à l'occasion duquel la Commission a l'intention de présenter un avant-projet de plan d'action.